

**Arrêté fédéral
sur l'immobilier du DDPS
pour l'année 2010**
(Message sur l'immobilier du DDPS 2010)

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 60 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 17 février 2010²,
arrête:

Art. 1 Principe

Les investissements dans les immeubles selon le message du 17 février 2010 sur l'immobilier du DDPS sont adoptés.

Art. 2 Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses

Un crédit d'engagement de 231,19 millions de francs (crédit d'ensemble) est accordé pour la réalisation des projets de plus de 20 millions de francs énumérés dans l'annexe.

Art. 3 Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

Un crédit d'engagement de 30,41 millions de francs (crédit d'ensemble) est accordé pour la réalisation des projets de 10 à 20 millions de francs énumérés dans l'annexe.

Art. 4 Crédit cadre

Une crédit cadre de 136,4 millions de francs est accordé pour la réalisation de projets de moins de 10 millions de francs.

Art. 5 Crédits budgétaires

Le besoin de paiement annuel doit être inscrit au budget.

¹ RS 101

² FF 2010 1113

Art. 6 Transferts dans le cadre du crédit d'ensemble

¹ Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (armasuisse Immobilier) est habilité, à procéder à des transferts:

- a. entre les deux crédits d'ensemble mentionnés aux art. 2 et 3 et le crédit cadre mentionné à l'art. 4;
- b. à l'intérieur des deux crédits d'ensemble mentionnés aux art. 2 et 3

² Les transferts de crédits ne doivent pas dépasser, au total, 2 % du crédit le plus bas.

Art. 7 Dispositions finales

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Liste des projets dont la réalisation est demandée dans le cadre du nouveau crédit d'engagement «Immobilier du DDPS»

	Millions de francs
Projets assujettis au frein aux dépenses (art. 2)	
Centre de logistique et d'infrastructures d'Othmarsingen, aménagement 2 ^e étape (Projet n° 403.731) <i>(ch. 2.1 du message)</i>	56,000
Centre de logistique et d'infrastructures de Grolley, aménagement 2 ^e étape (Projet n° 403.729) <i>(ch. 2.2 du message)</i>	46,000
Herisau-Gossau, place d'armes, assainissement et adaptation de la caserne (Projet n° 404.321) <i>(ch. 2.3 du message)</i>	36,990
Wangen a/d Aare, village d'exercice des troupes de sauvetage, modernisation (Projet n° 400.330) <i>(ch. 2.4 du message)</i>	24,900
Monte Ceneri, centre de logistique, aménagement global, 1 ^{re} étape (Projet n° 404.982) <i>(ch. 2.5 du message)</i>	23,800
Payerne, box pour avions, extension des box nord pour F/A-18 (Projet n° 403.923) <i>(ch. 2.6 du message)</i>	22,500
Bière, casernes 1000 et 2000, assainissement total (Projet n° 400.557) <i>(ch. 2.7 du message)</i>	21,000
Total	231,190
Projets non assujettis au frein aux dépenses (art. 3)	
Alpnach Dorf, hangars pour avions, assainissement des hangars 2 et 3, et construction d'un nouveau hangar 4 (Projet n° 400.506) <i>(ch. 2.8 du message)</i>	16,250
Alpnach-Dorf, cantonnement de Chilcherli, nouvelle construction (Projet n° 403.920) <i>(ch. 2.9 du message)</i>	14,160
Total	30,410
Crédit cadre (art. 4) <i>(ch. 2.10 du message)</i>	136,400
Montant du nouveau crédit d'ensemble «Immobilier du DDPS» chez armasuisse Immobilier	398,000

